


PV du Conseil municipal du vendredi 12 avril 2019

M. WADOUX, Maire, accueille les conseillers et procède à l'appel à 19h00.

Mme SORIANO est élue secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} mars 2019.

1. FINANCES

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Mme Nicole CHARLES est élue pour présider les débats.

1.1 BUDGET GENERAL

1.1.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du compte administratif 2018 concernant le budget principal de la commune. (*Tableau détaillé en annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en Mairie*).

Monsieur le Maire quitte la salle.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le compte administratif 2018.

1.1.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après le vote du compte administratif 2018, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal 2018. Ces résultats seront repris au BP 2019.

Vu le résultat reporté corrigé suivant répartition de l'actif issu de la dissolution du syndicat intercommunal du collègue René Cassin (arrêté préfectoral n°2008-1728 du 18 juillet 2008) ;

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 de 2 273 045,53 € en investissement pour couvrir le déficit 2018 de 1 222 461,33 € ainsi que le besoin de financement des restes à réaliser 2018 de 65 060,01 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement 2018 est reporté en section de fonctionnement, soit 985 524,19 €.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** la proposition d'affectation des résultats 2018 sur le budget 2019.

1.2 BUDGET ANNEXE « EAU »

1.2.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du compte administratif 2018 concernant le budget annexe de la commune (*Tableau détaillé en annexe II - Document intégral consultable en mairie*).

Monsieur le Maire quitte la salle.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le compte administratif 2018. (*Tableau détaillé en annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

1.2.2 AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après le vote du compte administratif 2018, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats du budget annexe 2018. Ces résultats seront repris au BP 2019.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2018 en section de fonctionnement, soit 45 736,01 € et l'excédent d'investissement 2018 en section d'investissement, soit 248 817,46 €.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** la proposition d'affectation des résultats 2018 sur le budget 2019.

1.3 BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2018

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées pour le budget principal,

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant d'approuver le compte de gestion 2018 (*Annexe III*).



VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** l'ensemble des opérations effectuées, pour chacune des sections budgétaires, sur l'exercice budgétaire 2018 ;
-  **déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.4 BUDGET ANNEXE « EAU » - COMPTE DE GESTION 2018

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées pour le budget annexe « eau »,

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant d'approuver le compte de gestion 2018 (*Annexe IV*).



VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** l'ensemble des opérations effectuées, pour chacune des sections budgétaires, sur l'exercice budgétaire 2018 ;
-  **déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.5 VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de **maintenir les taux des taxes communales** pour l'année 2019 à leur valeur de 2018, à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	Taxe d'Habitation
19,40	29,15	3,70

Un échange s'en suit. M. STOFLETH note une réelle inégalité de traitement au niveau de l'agglomération, au regard des bases. M. le Maire rappelle que les bases sont historiquement élevées à Noidans avec l'installation de Peugeot. M. CHATELAIN appelle à ce qu'un travail soit réalisé en profondeur sur les bases.

M. GUILLEMAIN serait favorable à une baisse des taux : « des familles en auraient besoin, même de quelques euros ». Mme CHARLES précise qu'une étude a été réalisée : « une baisse des taux de 5%, ce qui est très important, apporterait un gain moyen de taxe foncière de 15 € par habitant, et de plus de 1800 € pour une entreprise. De plus, la majorité des familles bénéficient de l'exonération de taxe d'habitation : plus de 86 % d'entre elles en seront exonérées en 2020. A la suite de cette analyse, la commission finances s'est positionnée à l'unanimité pour le maintien des taux. »

VOTES : 19


POUR : 18

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

S. GUILLEMAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** les taux des taxes communales pour l'année 2019 tels que présentés.

1.6 BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du budget communal 2019 (*Tableau détaillé en Annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

Conformément à la nomenclature M14 et à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats 2018 définitivement arrêtés et approuvés par le comptable, ainsi que les restes à réaliser, sont repris au BP 2019.


VOTES : 19

POUR : 18

CONTRE : 1
S. GUILLEMAIN

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** le budget primitif 2019 (*Tableau détaillé en Annexe I - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).
-

1.7 BUDGET ANNEXE « EAU » - BUDGET PRIMITIF 2019

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'approbation du budget annexe 2019 (*Tableau détaillé en Annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).

Conformément à la nomenclature M14 et à l'article L. 2311-5 du CGCT, les résultats 2018 définitivement arrêtés et approuvés par le comptable, sont repris au BP 2019.

Madame CHARLES précise que le remboursement anticipé de la dette sera effectué à l'échéance du 25 juin 2019.


VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :


-  **approuve** le budget primitif 2019 (*Tableau détaillé en Annexe II - Document intégral soumis à signature en séance et consultable en mairie*).
-

1.8 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

1.8.1 ADHESIONS

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution des subventions suivantes au vu des critères établis :

-  Subventions « d'adhésions », pour un montant total de 250 € présentées en Annexe V.

M. LE TOQUIN ne participe pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** l'attribution des subventions « d'adhésions » présentées en Annexe V.
-

1.8.2 ASSOCIATION NOIDANAISE - ANCIENS COMBATTANTS

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'association des Anciens Combattants d'un montant de 1 100 € présentée en *Annexe V sous réserve de transmission des éléments manquants*.

M. GUILLEMAIN ne participe pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association des Anciens Combattants présentée en Annexe V.
-

1.8.3 ASSOCIATION NOIDANAISE – ASSOCIATION CULTURELLE ET FAMILIALE

Le rapporteur, Françoise SORIANO, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'association culturelle et familiale d'un montant de 2 600 € présentée en *Annexe V sous réserve de transmission des éléments manquants et de compléments d'information notamment sur le fonctionnement de la bibliothèque*.

Les conseillers municipaux souhaiteraient que l'accès à la bibliothèque soit gratuit pour les moins de 18 ans.

Mme MARTIN ne participe pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association culturelle et familiale présentée en Annexe V.

1.8.4 ASSOCIATION NOIDANAISE - AGE D'OR NOIDANAIS

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Club de l'âge d'or Noidanais d'un montant de 1 650 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Club de l'âge d'or Noidanais présentée en Annexe V.

1.8.5 ASSOCIATION NOIDANAISE – COMITE DE JUMELAGE

Le rapporteur, Françoise SORIANO, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Comité de jumelage d'un montant de 600 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.


VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Comité de jumelage présentée en Annexe V.

1.8.6 ASSOCIATION NOIDANAISE - ACCA

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'ACCA de Noidans d'un montant de 850 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.


VOTES : 19

POUR : 15

CONTRE : 3
M. VANETTI, F. CHAMBREY,
P. CHATELAIN

ABSTENTION : 1
M. DUCRET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'ACCA de Noidans présentée en Annexe V.

1.8.7 ASSOCIATION NOIDANAISE – FLECHETTES NOIDANAISES

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention aux fléchettes noidanaises d'un montant de 150 € présentée en *Annexe V*.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention aux fléchettes noidanaises présentée en Annexe V.

1.8.8 PARTENAIRES – LYRE PORTUSIENNE

Le rapporteur, Françoise SORIANO, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à la Lyre Portusienne d'un montant de 800 € présentée en *Annexe V*.


VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à la Lyre Portusienne présentée en Annexe V.

1.8.9 PARTENAIRES – UDAF

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à l'UDAF d'un montant de 400 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.

VOTES : 19

POUR : 16

CONTRE : 1
S. CHANEZ

ABSTENTIONS : 2
S. GUILLEMAIN, V. LARRIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'UDAF présentée en Annexe V.

1.8.10 PARTENAIRES – CIDFF

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au CIDFF d'un montant de 450 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.

Mme CHARLES ne prend pas part au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au CIDFF présentée en Annexe V.

1.8.11 AIDE AUX PERSONNES – RESTOS DU COEUR

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention aux Restos du cœur d'un montant de 300 € présentée en *Annexe V*.


VOTES : 19

POUR : 18

CONTRE : 1
S. CHANEZ

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention aux Restos du cœur présentée en Annexe V.

1.8.12 AIDE AUX PERSONNES – EPI' CERISE

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à Epi'cerise d'un montant de 600 € présentée en *Annexe V*.

Mme CHARLES ne prend pas part au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à Epi'cerise présentée en Annexe V.

1.8.13 AIDE AUX PERSONNES – CROIX ROUGE FRANCAISE

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge française d'un montant de 150 € présentée en *Annexe V* sous réserve de transmission des éléments manquants.


VOTES : 19

POUR : 18

CONTRE : 1
S. CHANEZ

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge française présentée en Annexe V.

1.8.14 AIDE AUX PERSONNES – SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution d'une subvention au Secours populaire français d'un montant de 100 € présentée en *Annexe V*.

M. STOFLETH ne prend pas part au vote.

VOTES : 18

POUR : 17

CONTRE : 1
S. CHANEZ

ABSTENTION : 0


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution d'une subvention au Secours populaire français présentée en Annexe V.

1.8.15 ECOLES ET COLLEGE

Le rapporteur, Philippe CHATELAIN, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de l'attribution des subventions suivantes au vu des critères établis :

-  Subventions aux « écoles et collège », pour un montant total de 12 696 € présentées en *Annexe V*.


VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **Approuve** l'attribution des subventions aux « écoles et collège » présentées en *Annexe V*.

1.9 DEMANDES DE SUBVENTIONS

1.9.1 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – EQUIPEMENT

Le rapporteur, Michel STOFLETH, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir m'autoriser à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'équipement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône.


VOTES : 19


POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :


 **approuve** la présente demande de subvention ;

 **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents.

1.10 TARIFS - COMPLEMENT

Le rapporteur, Nicole CHARLES, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous demandant de bien vouloir nous prononcer en faveur de la création d'un tarif spécifique dans le cadre de la mise en place du système d'accès biométrique au complexe sportif René-Michel BILLET :

-  un badge : 5 €

Le paiement s'effectuera après de la régie communale.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le tarif « badge » tel que présenté ci-dessus.

2. QUESTIONS DIVERSES

2.1 CONVENTIONS SIED 70

2.1.1 OPTIMISATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de réaliser des travaux relevant d'une compétence optionnelle du SIED 70 auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister dans la modification des 178 luminaires toujours équipés de lampes à vapeur de sodium haute pression de 100 ou de 150W par l'installation de modules leds d'une puissance totale d'environ 50W, en conservant l'enveloppe extérieure.

Ces travaux permettront une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et pourront générer des Certificats d'économies d'énergie.

VOTES : 19


POUR : 19


CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 **approuve** le programme des travaux à réaliser par le SIED 70 présentés ;

 **autorise** la signature par Monsieur le Maire de la convention de mandat et de son annexe financière prévisionnelle ;

 **mandate** le SIED70 pour la gestion et la valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par cette opération et pour signer au nom de la commune tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de CEE ;

- ② **transfère** au SIED70 l'intégralité des Certificats d'économie d'énergie (CEE) valorisés et générés par ces travaux d'optimisation pour lesquels le SIED 70 apportera une aide maximale de 80% de leur montant HT ;
- ② **autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat relatif aux CEE ;
- ② **s'engage à** prévoir au budget les crédits nécessaires.

2.1.2 AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE, RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CREATION D'UN GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS RUE DES VIGNES

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de réaliser des travaux d'extension et d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rue des Vignes, relevant de la compétence du SIED 70 auquel la commune adhère.

Ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 ; ainsi, je vous propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Ces travaux consistent :

- à remplacer environ 210 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- à fournir et à poser 7 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 5024, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, d'une crosse de 1 mètre de saillie et d'un luminaire de type Métro équipé de leds d'une puissance totale d'environ 50W ;
- à créer le génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ② **approuve** le programme des travaux à réaliser par le SIED 70 présentés ;
- ② **autorise** la signature par Monsieur le Maire de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière prévisionnelle ;
- ② **s'engage à** prévoir au budget les crédits nécessaires.

2.1.3 AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE, RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CREATION D'UN GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS RUE DES CHAMPS FLAGY

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de réaliser des travaux d'extension et d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité rue des Champs Flagy, relevant de la compétence du SIED 70 auquel la commune adhère.

Ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 ; ainsi, je vous propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Ces travaux consistent :

- à remplacer environ 340 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- à fournir et à poser 9 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 5024, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, d'une crosse de 1 mètre de saillie et d'un luminaire de type Métro équipé de leds d'une puissance totale d'environ 50W ;
- à fournir et à poser 2 ensembles d'éclairage public, thermolaqués RAL 9005, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire de type Elyxe équipé de leds d'une puissance totale d'environ 30W ;
- à créer le génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ② **approuve** le programme des travaux à réaliser par le SIED 70 présentés ;
- ② **autorise** la signature par Monsieur le Maire de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière prévisionnelle ;
- ② **s'engage à** prévoir au budget les crédits nécessaires.

2.2 MOTION

La commune de Noidans-lès-Vesoul, engagée dans le « zéro phyto » bien avant la loi Labbé et dans un esprit de cohérence de l'action publique, propose de soutenir l'Appel des Coquelicots.

Attendu que :

Au sortir de la seconde guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler régler des problèmes qui restaient sans solution auparavant ;
Les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable ;
Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et que le nombre de maladies chroniques a explosé ces dernières années ;
L'intensification des pratiques agricoles de ces vingt-cinq dernières années et la généralisation des pesticides sont à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...) ; à noter que les pesticides sont retrouvés dans l'eau de très nombreuses années après leur épandage (atrazine...) ;
Les professionnels, pris au piège et dupés par les fabricants, sont les premières victimes des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage...) ;
Sans fonds dédié, les agriculteurs supportent le financement de la prise en charge des victimes, via la mutualité sociale agricole, et non les fabricants eux-mêmes ;
Les fabricants, mus par la recherche effrénée du profit, cherchent par tous moyens à contourner les mécanismes de régulation de l'usage des pesticides en proposant de nouvelles molécules sur le marché ;

Conscient des risques liés à l'usage de pesticides, le conseil municipal de Noidans-lès-Vesoul :

- ④ Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse ;
- ④ Soutient les victimes de maladies professionnelles et demande des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice ;
- ④ Demande au gouvernement et à l'Assemblée nationale d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

④ **approuve** l'Appel des coquelicots.

3. INFORMATIONS DIVERSES

- ④ Elections européennes du 26 mai 2019 – tableau de tenue du bureau de vote ;

La séance est levée à 21h45.